

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4455

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« Un effort territorialisé particulier est effectué sur les zones à potentiels pédoclimatiques faibles multi-impactées par l'évolution climatique à l'œuvre, dans le respect de l'habilitation à l'expérimentation prévue à l'article 1^{er} de la loi n° du d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inscrit dans le dispositif expérimental présenté à l'article 1, il vient compléter ce dernier pour en faire une véritable politique intégrée transitoire sur les territoires concernés.